

Rencontre avec le cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Le 24 janvier 2018, une délégation de l'ANDès (Dr Clément Courvoisier, président ; Dr Philippe Gauron, administrateur ; Dr Godefroy Leménager, administrateur ; Dr Martine Marsat, administratrice ; Dr Augustin Parret-Fréaud, secrétaire général) a rencontré le conseiller recherche auprès de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), Dr Jean-Philippe Bourgoïn.

Le prochain rendez-vous, prévu à l'été 2018, permettra de faire le point sur les différents sujets abordés.

Actualités du MESRI

Deux éléments d'actualité devraient avoir un impact sur les docteurs et les doctorants :

- la révision en cours de la loi dite Allègre ;
- l'arbitrage budgétaire devrait donner une bonne dynamique, dans la limite des moyens disponibles.

L'ANDès rappelle l'importance des moyens nécessaires pour le doctorat et les financements des doctorants : Jean-Philippe Bourgoïn assure qu'il est important d'augmenter la proportion de doctorants financés par contrat de travail.

En rapport avec la réforme de l'entrée dans l'ESR qui a beaucoup occupé le MESRI ces derniers temps, Jean-Philippe Bourgoïn espère un développement des vocations scientifiques et pour le doctorat, que ce soit en sciences humaines et sociales, arts lettres et langues ou sciences techniques et expérimentales et mathématiques.

L'ANDès a proposé au MESRI de relayer certaines informations qui concernent directement la communauté des docteurs, par exemple sur l'ouverture spécifique des corps de la fonction publique aux docteurs.

Événements à venir sur le doctorat

La journée sur le doctorat du 27 mars, à destination principalement des écoles doctorales, est à l'initiative du MESRI. L'ANDès exprime un intérêt particulier pour cette journée, notamment pour les thématiques qui seraient développées, comme l'inscription du doctorat au RNCP ou la reconnaissance du doctorat par les fonctions publiques. Jean-Philippe Bourgoïn estime que l'ANDès doit être invitée et reviendra vers l'ANDès pour une possible intervention lors d'une table ronde ; le programme est en cours d'élaboration.

L'ANDès organise le 6 juillet 2018 à Toulouse la Journée de la Communauté Française des Docteurs (JCFD). Cet événement satellite d'ESOF portera sur la thématique de la mobilité des docteurs (géographique, thématique, sectorielle), à destination des doctorants et docteurs ainsi que des employeurs dans leur diversité. L'ANDès propose au MESRI de renouveler son soutien à cette nouvelle édition des JCFD.

Un autre projet est en cours de conception. Il porterait sur la qualité du doctorat, thème qui intéresse le MESRI.

Annuaire des docteurs

L'ANDès rappelle les conclusions du rapport Kalfon¹ de mars 2017 :

- enjeu pour le suivi de la poursuite de carrière des docteurs ;
- difficultés identifiées dues aux données nominatives et à la volatilité des données ;
- alias électronique à vie pour les docteurs ;

¹ https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/01/1/Rapport_de_Jerome_Kalfon_-_30.03_745011.pdf

- interopérabilité nécessaire avec les bases de données d'un grand nombre d'acteurs ;
- coordination du projet par le MESRI.

Jean-Philippe Bourgoïn replace cet élément dans une logique globale de son ministère : le travail du MESRI à travers l'*Open Government* a abouti à la possibilité pour les chercheurs de s'inscrire au registre ORCID. Jean-Philippe Bourgoïn souhaite considérer la faisabilité du projet d'annuaire des docteurs avec son administration. Il évoque l'utilisation de l'annuaire et la nécessité d'animer le réseau des docteurs. L'ANDès se déclare intéressée par la participation à un groupe de travail sur la mise en place de cet annuaire.

Utilisation du titre de docteur

Certains noms de diplômés, qui ne bénéficient pas d'une accréditation nationale, comportent des mots proches du terme « doctorat ». Ils mettent ainsi à mal la lisibilité du doctorat. Le MESRI est attaché à ce que le doctorat définisse sans ambiguïté une expérience de trois ans de recherche et un processus de qualité. La différence entre doctorat et « *Doctorate in Business Administration* » doit notamment être perçue par les employeurs de leurs titulaires.

Jean-Philippe Bourgoïn compte échanger sur ce sujet avec la DGRI et la DGEIP. L'ANDès indique qu'il pourrait s'agir d'une thématique abordée lors de la Conférence de Paris fin mai 2018, lors du vingtième anniversaire du processus de Bologne. Elle demande si des réflexions sur le doctorat seront abordées dans cette dynamique. Jean-Philippe Bourgoïn propose de transmettre la question à Simone Bonnafous qui prépare cet événement.

Ouverture spécifique de la fonction publique aux docteurs

L'ANDès demande quels sont les critères du Gouvernement et du MESRI pour que les concours de la fonction publique soient ouverts spécifiquement aux titulaires du doctorat. L'ANDès rappelle l'obligation légale du Gouvernement de produire un rapport annuel (article 79 de la loi de 2013, dite Fioraso).

Jean-Philippe Bourgoïn indique que la fonction publique s'ouvre, pour ce qui concerne le MESRI, par opportunités. Il relève la volonté récente du directeur de l'ENA d'ouvrir un quatrième concours en ce sens. Il recommande à l'ANDès de contacter Patrick Gérard à ce sujet.

L'ANDès demande quels sont les interlocuteurs sur ce dossier au ministère responsable de la fonction publique. Une mission interministérielle à ce sujet n'est pas envisagée dans un avenir proche.

L'ANDès souligne l'intérêt des compétences inscrites dans une fiche doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), même si celle-ci ne s'adresse initialement pas à la fonction publique.

Inscription du doctorat au RNCP

L'ANDès se réjouit de l'avancée des travaux du MESRI et de l'inscription prochaine d'une unique liste de compétences des docteurs au RNCP. Si cette liste évolue avec le temps, les 22 fiches envisagées devront évoluer identiquement. Selon Jean-Philippe Bourgoïn, une évolution distincte des fiches n'est pas envisagée et, si elle l'était, elle résulterait d'un changement profond de la logique du RNCP et d'un processus de consensus des acteurs et du MESRI.

Le MESRI a pris contact avec d'autres acteurs pour les impliquer dans la concertation. Pour de futures concertations, l'ANDès pourrait être entendue avec les organisations représentatives des personnels ou les structures représentatives de la recherche. Jean-Philippe Bourgoïn souhaite que l'ANDès échange facilement avec les écoles doctorales, pivot de différentes communautés.

À ce jour, Jean-Philippe Bourgoïn n'a identifié aucune difficulté sur ce dossier. Celui-ci devrait donc avancer rapidement après la concertation qui sera constituée de moments d'échanges avec le MESRI. Le doctorat devrait être inscrit au RNCP dans le courant du printemps 2018.

Données ouvertes

L'ANDès est intéressée par l'accès à des statistiques publiques sur le doctorat, pour étayer ses argumentaires. L'ANDès a remarqué une perte de données disponibles depuis la fermeture de PAPER. Jean-Philippe Bourgoïn impliquera le SIES suite aux questions de l'ANDès.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décroisement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoirs-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.